

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS553

présenté par

Mme Lecocq, M. Chalumeau, M. Vignal, M. Touraine, M. Leclabart, M. Alauzet, Mme Grandjean,
M. Potterie, Mme Osson, M. Baichère, M. Gouttefarde, Mme Bureau-Bonnard et Mme Vidal

ARTICLE 19

Après l'alinéa 69, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Tout ou partie des coûts pédagogiques de la formation des bénéficiaires de la préparation opérationnelle à l'emploi mentionnée aux articles L. 6326-2 et L. 6326-3 dans le cadre de l'alternance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à pérenniser le financement de la formation des bénéficiaires de la préparation opérationnelle à l'emploi qui permet à un jeune ou à un demandeur d'emploi d'acquérir les prérequis qui lui font défaut pour répondre à une offre d'emploi. Ce dispositif bénéficie d'un taux de retour à l'emploi de plus de 70 %, il convient donc d'en assurer le financement.